

AMEN ALLIANCE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2021

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « AMEN ALLIANCE SICAV » au 31 Décembre 2021 pour la période se terminant à cette date, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 71 161 286 Dinars, un actif net de 70 983 668 Dinars et un bénéfice de la période de 1 006 960 Dinars.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « AMEN ALLIANCE SICAV » comprenant le bilan au 31 Décembre 2021, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité demande d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de AMEN ALLIANCE SICAV arrêtés au 31 Décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de la

variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie en vigueur en Tunisie.

Observations

Toutefois, nous vous informons que :

- Les pensions livrées représentent 10,624% de l'actif total au 31 Décembre 2021, dépassant ainsi le seuil de 10% fixé par l'article 2 bis du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Les emplois en titres émis par la société « AMEN BANK » représentent 15,596% de l'actif total au 31 Décembre 2021, dépassant ainsi le seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes des placements collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.
- Les disponibilités représentent 20,57% de l'actif total au 31 Décembre 2021, dépassant ainsi le seuil de 20% fixé par l'article 2 le décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.

En conséquence, les valeurs en portefeuille-titre n'ont pas atteint le minimum de 80% de son actif prévu par le décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Nous attirons votre attention sur la note 2.3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Tunis, le 31 janvier 2022

Le Commissaire aux Comptes :
Jelil BOURAOUI

BILAN
Au 31/12/2021
(Exprimé en dinars)

		31/12/2021	31/12/2020
ACTIF			
Portefeuille-titres		43 406 342	26 517 138
Actions et droits rattachés		-	-
Obligations de sociétés	3.1	18 026 079	13 725 649
Emprunt d'Etat	3.2	21 672 824	6 347 216
Titres OPCVM	3.3	3 707 439	6 444 273
Placements monétaires et disponibilités		27 681 603	63 228 022
Placements monétaires	3.4	13 040 358	43 027 762
Disponibilités	3.5	14 641 245	20 200 260
Créances d'exploitation	3.6	73 341	60 841
Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		71 161 286	89 806 001
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	3.7	171 239	215 499
Autres Créditeurs divers	3.8	6 379	8 691
TOTAL PASSIF		177 618	224 191
Capital	3.9	63 250 077	84 159 083
Sommes Distribuables	3.10	7 733 591	5 422 727
-			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		4 080 567	-
Résultat distribuable de la période		4 261 290	3 137 824
Regul résultat distribuable de la période		-608 266	2 284 903
ACTIF NET		70 983 668	89 581 810
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		71 161 286	89 806 001

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

ETAT DE RESULTAT
Allant du 01/10/2021 au 31/12/2021

(Exprimé en dinars)

		Du 01/10/2021 au 31/12/2021	Du 01/01/2021 au 31/12/2021	Du 01/10/2020 au 31/12/2020	Du 17/02/2020 au 31/12/2020
Revenus du portefeuille-titres	4.1	624 084	2 117 185	225 548	901 233
Dividendes/ Titres OPCVM		-	269 405	-	362 092
Revenues des obligations de sociétés		536 268	1 497 937	115 215	145 395
Revenues des emprunts d'Etat		87 816	349 843	110 333	393 746
Revenus des placements monétaires	4.2	585 153	3 115 946	1 188 897	2 862 234
Total des revenus de placements		1 209 237	5 233 130	1 414 445	3 763 467
Charges de gestion des placements	4.3	-203 368	-876 940	-252 721	-558 974
Revenus Nets des placements		1 005 869	4 356 190	1 161 724	3 204 493
Autres charges d'exploitation	4.4	-22 334	-94 900	-38 392	-66 670
RESULTAT D'EXPLOITATION		983 535	4 261 290	1 123 332	3 137 824
Régularisation du résultat d'exploitation		-245 528	-608 266	249 173	2 284 903
SOMMES DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		738 007	3 653 024	1 372 505	5 422 727
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		245 528	608 266	-249 173	-2 284 903
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-2 056	-927	-8 395	5 064
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		25 481	-86 523	45 631	-250 931
Frais de négociation de titre		-	-	-	-5
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 006 960	4 173 841	1 160 568	2 891 952

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Allant du 01/10/2021 au 31/12/2021
(Exprimé en dinars)

	Du 01/10/2021 au 31/12/2021	Du 01/01/2021 au 31/12/2021	Du 01/10/2020 au 31/12/2020	Du 17/02/2020 au 31/12/2020
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES	1 006 960	4 173 841	1 160 569	2 891 952
OPERATIONS D'EXPLOITATION				
Résultat d'exploitation	983 535	4 261 290	1 123 333	3 137 824
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	-2 056	-927	-8 395	5 064
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	25 481	-86 523	45 631	-250 931
Frais de négociation de titres	-	-	-	-5
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-5 013 436	-22 771 983	5 924 433	85 689 859
Souscriptions	18 961 695	163 286 707	91 892 955	211 700 646
- Capital	17 048 942	150 167 813	87 325 000	204 265 200
- Régularisation des sommes non distribuables	1 073 127	9 675 110	-652 784	-1 250 093
- Régularisation des sommes distribuables	839 625	3 443 784	5 220 739	8 685 539
Rachat	-23 975 131	-186 058 690	-85 968 522	-126 010 787
- Capital	-21 533 996	-170 997 744	-81 605 400	-120 480 400
- Régularisation des sommes non distribuables	-1 355 981	-11 008 896	608 444	870 248
- Régularisation des sommes distribuables	-1 085 153	-4 052 050	-4 971 566	-6 400 636
VARIATION DE L'ACTIF NET	-4 006 476	-18 598 142	7 085 002	88 581 810
ACTIF NET				
En début de période	74 990 144	89 581 810	82 496 809	1 000 000
En fin de période	70 983 668	70 983 668	89 581 810	89 581 810
NOMBRE D' ACTIONS				
En début de période	683 184	847 848	790 652	10 000
En fin de période	638 000	638 000	847 848	847 848
VALEUR LIQUIDATIVE	111,260	111,260	105,658	105,658
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	5,400%	5,302%	5,021%	6,490%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtés au 31 Décembre 2021

Montants en Dinars Tunisiens

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société AMEN ALLIANCE SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte, de type capitalisation, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 15 janvier 2020 à l'initiative de Amen Bank et a été ouverte au public le 17 février 2020. Elle a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières constitué au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toute autre ressource.

La gestion de la SICAV est assurée par la société AMEN INVEST. AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV. AMEN BANK se charge aussi de la distribution des titres de la SICAV.

La société AMEN ALLIANCE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2021 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Exceptionnellement, le premier exercice de la SICAV s'étend du 17 février 2020 au 31 décembre 2020.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative au 31 Décembre 2021.

2.3. Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilés

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres. Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

2.4. Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.6. Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée

est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

2.7. Capital social

Le capital social est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.8. Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.9. Sommes distribuables de la période

Les sommes distribuables de la période correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré ou diminué de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3. NOTES SUR LE BILAN

PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de cette rubrique au 31 Décembre 2021 se détaille comme suit :

3.1. Obligations de sociétés

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
AMEN BANK 2010 SUB	17 800	474 601	483 662	0,680
AMEN BANK 2012	11 000	110 000	111 925	0,157
AMEN BANK 2020-03	75 000	7 500 000	7 988 482	11,226
AMEN BANK SUB 2021-01	5 000	500 000	524 079	0,736
ATL 2020-1A	10 000	800 000	813 907	1,144
ATL 2020-1AA	15 000	1 200 000	1 220 860	1,716
ATTIJARI LEASING 2020-1	8 000	640 000	645 032	0,906
TLF 2020-SUB	20 000	2 000 000	2 151 419	3,023
TLF 2021-1 FIXE	10 000	1 000 000	1 055 489	1,483
TLF 2021 SUB	5 000	500 000	506 981	0,712
BH BANK SUB 2021-2	15 000	1 500 000	1 522 139	2,139
ATL 2021-1	10 000	1 000 000	1 002 104	1,408
Total Obligations de sociétés		17 224 601	18 026 079	25,33

3.2. Emprunts d'Etat

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
BTA13042028	4 000	3 750 000	3 904 485	5,487
BTA13042028A	2 500	2 327 500	2 424 054	3,406
EN 2021 CAT. B/5	50 000	5 000 000	5 177 447	7,276
EN 2021 CAT. B/5 2EME T	50 000	5 000 000	5 123 441	7,200
EN 2021 CAT. B/5 3EME T	50 000	5 000 000	5 043 397	7,087
Total Emprunts d'Etat (BTA)		21 077 500	21 672 824	30,46

3.3. Titres OPCVM

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
AMEN PREMIERE SICAV	36 483	3 703 302	3 707 439	5,210
Total titres OPCVM		3 703 302	3 707 439	5.210

PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITÉS :

Le solde de cette rubrique au 31 Décembre 2021 se détaille comme suit :

3.4. Placements monétaires

• Pensions livrées

	<u>Banque</u>	<u>Nombre de jour</u>	<u>Taux</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
PL280222A (1)	BT	88	7,25	1 999 625	2 011 567	2,827
PL310122 (2)	BT	94	7,25	2 499 968	2 531 996	3,558
PL310322 (3)	BT	132	7,24	499 099	503 339	0,707
PL310322A (4)	BT	129	7,24	499 343	503 289	0,707
PL310322B (5)	BT	115	7,25	1 999 919	2 010 207	2,825
Total pensions livrées				7 497 954	7 560 398	10,624

• Certificat de dépôt

	<u>Emetteur</u>	<u>Nombre de jour</u>	<u>Taux</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
CD190122	BIAT	20	7,25	3 488 767	3 489 887	4,904
CD300122	AMEN BANK	30	7,75	1 989 733	1 990 073	2,797
Total Certificat de dépôt				5 478 500	5 479 960	7,701

Total placements monétaires				12 976 454	13 040 358	18,325
------------------------------------	--	--	--	-------------------	-------------------	---------------

(1) Il est à noter qu'une ligne BTA (BTA 6,00% Octobre 2023) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 1 983 titres pour un montant de 1 999 625 dinars au profit de la BT opérée en date du 02/12/2021 pour une durée de 88 jours avec un taux de 7,25%.

(2) Il est à noter qu'une ligne BTA (BTA 6,00% Octobre 2023) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 2 493 titres pour un montant de 2 499 968 dinars au profit de la BT opérée en date du 29/10/2021 pour une durée de 94 jours avec un taux de 7,25%.

(3) Il est à noter qu'une ligne BTA (BTA 6% Octobre 2023) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 496 titres pour un montant de 499 099 dinars au profit de la BT opérée en date du 19/11/2021 pour une durée de 132 jours avec un taux de 7,24%.

(4) Il est à noter qu'une ligne BTA (BTA 6% Octobre 2023) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 496 titres pour un montant de 499 343 dinars au profit de la BT opérée en date du 22/11/2021 pour une durée de 129 jours avec un taux de 7,24%.

Il est à noter qu'une ligne BTA (BTA 6% Octobre 2023) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 1 982 titres pour un montant de 1 999 919 dinars au profit de la BT opérée en date du 06/12/2021 pour une durée de 115 jours avec un taux de 7,25%.

3.5. Disponibilités

Le solde de cette rubrique au 31 Décembre 2021 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
PLACEMENT A TERME (i)	10 044 001	5 005 470
SOMMES A L'ENCAISSEMENT	4 597 244	15 194 790
Total des disponibilités	14 641 245	20 200 260

(i) Les conditions et les modalités de rémunérations des placements à terme sont les suivantes :

	<u>Banque</u>	<u>Nombre de jours</u>	<u>Taux</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
PLACT070122	AMEN BANK	100	7,26	2 500 000	2 537 394	3,566
PLACT110822	AMEN BANK	230	8,25	1 500 000	1 502 170	2,111
PLACT270622	AMEN BANK	180	8,25	2 500 000	2 501 356	3,515
PLACT280222	AMEN BANK	90	7,24	500 000	502 539	0,706
PLACT290622	AMEN BANK	180	8,25	3 000 000	3 000 542	4,217
Total Placements à terme				10 000 000	10 044 001	14,114

CREANCES D'EXPLOITATION :

Le solde de cette rubrique au 31 Décembre 2021 se détaille comme suit :

3.6. Créances d'exploitation :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
DIVIDENDES A RECEVOIR	-	-
INTERETCOURU/COMPTE REMUNERE	73 341	60 841
Total des créances d'exploitation	73 341	60 841

PASSIF :

Le solde de cette rubrique au 31 Décembre 2021 se détaille comme suit :

3.7. Opérateurs créditeurs :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
GESTIONNAIRE	15 948	21 728
DEPOSITAIRE	44 370	55 365
DISTRIBUTEUR	110 921	138 407
Total des opérateurs créditeurs	171 239	215 500

3.8. Autres créiteurs divers :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
ETAT RETENUES A LA SOURCE	-	-
AUTRES CREDITEURS (CMF)	6 379	8 691
Total des autres créiteurs divers	6 379	8 691

ACTIF NET :

3.9. Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01 Janvier 2021 au 31 Décembre 2021 se détaillent comme suit :

Capital au 01 janvier 2021	
Montant	84 159 083
Nombre de titres	847 848
Nombre d'actionnaires	181
Souscriptions réalisées	
Montant	150 167 813
Nombre de titres	1 512 843
Nombre d'actionnaires entrants	26
Rachats effectués	
Montant	- 170 997 744
Nombre de titres	- 1 722 691
Nombre d'actionnaires sortants	85
Autres effets sur le capital	
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-927
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	-86 523
Régularisation des sommes non distribuables	8 375
Résultats antérieurs incorporés au capital (*)	5 422 727
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	- 1 342 161
Frais de négociation de titre	-
Capital au 31 Décembre 2021	
Montant en nominal	63 250 077
Nombre de titres	638 000
Nombre d'actionnaires	122

(*) Les sommes distribuables de l'exercice antérieur ont été distribuées suivant la décision de l'assemblée Générale ordinaire du 28 Mai 2021, affectant ces sommes au niveau du poste capital.

3.10. Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31 Décembre 2021 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Sommes distribuables des exercices antérieurs	4 080 567	-
Résultat Distribuable de la période	4 261 290	3 137 824
Régularisations du résultat distribuable de la période	-608 266	2 284 903
Total des sommes distribuables	7 733 591	5 422 727

4. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1. Revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres se détaillent comme suit :

	<u>Du 01/10/2021</u> <u>au 31/12/2021</u>	<u>Du 01/01/2021</u> <u>au 31/12/2021</u>	<u>Du 01/10/2020</u> <u>au 31/12/2020</u>	<u>Du 17/02/2020</u> <u>au 31/12/2020</u>
Dividendes/Titres OPCVM	-	269 405	-	362 092
Revenus des obligations des sociétés	536 268	1 497 937	115 215	145 395
Revenus des emprunts d'Etat (BTA)	87 816	349 843	110 333	393 746
Total des Revenus du portefeuille titres	624 084	2 117 185	225 548	901 233

4.2. Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires se détaillent comme suit :

	<u>Du 01/10/2021</u> <u>au 31/12/2021</u>	<u>Du 01/01/2021</u> <u>au 31/12/2021</u>	<u>Du 01/10/2020</u> <u>au 31/12/2020</u>	<u>Du 17/02/2020</u> <u>au 31/12/2020</u>
Revenus des placements à terme	133 146	569 621	28 451	722 160
Revenus du compte rémunéré	-	19 500	-	210 300
Revenus des certificats de dépôt	104 898	1 064 779	149 579	192 299
Revenus des billets de trésorerie	-	60 165	175 171	382 188
Revenus des pensions livrées	347 109	1 401 881	835 696	1 355 287
Total des Revenus des placements monétaires	585 153	3 115 946	1 188 897	2 862 234

4.3. Charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements se détaillent comme suit :

	<u>Du 01/10/2021</u> <u>au 31/12/2021</u>	<u>Du 01/01/2021</u> <u>au 31/12/2021</u>	<u>Du 01/10/2020</u> <u>au 31/12/2020</u>	<u>Du 17/02/2020</u> <u>au 31/12/2020</u>
Rémunération du distributeur	111 730	481 791	138 845	307 100
Rémunération du gestionnaire	46 946	202 433	58 338	129 034
Rémunération du dépositaire	44 692	192 716	55 537	122 840
Total des charges de gestion de placements	203 368	876 940	252 720	558 4

4.4. Autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation se détaillent comme suit :

	<u>Du 01/10/2021</u> <u>au 31/12/2021</u>	<u>Du 01/01/2021</u> <u>au 31/12/2021</u>	<u>Du 01/10/2020</u> <u>au 31/12/2020</u>	<u>Du 17/02/2020</u> <u>au 31/12/2020</u>
Redevances CMF	18 778	80 973	23 335	51 613
Services bancaires & assimilés	5	2 319	8 475	8 475
TCL	3551	11 608	6 582	6 582
Total des autres charges d'exploitation	22 334	94 900	38 392	66 670

5. REMUNERATION DU GESTIONNAIRE, DU DISTRIBUTEUR ET DU DEPOSITAIRE

5.1. Rémunération du gestionnaire :

La gestion de la société AMEN ALLIANCE SICAV est confiée à AMEN INVEST-intermédiaire en bourse ; celle-ci est chargée des choix de placement et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.25% TTC de l'actif net d'AMEN ALLIANCE SICAV.

Cette rémunération décomptée jour par jour, est réglée mensuellement, dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque mois, nette de toute retenue fiscale.

5.2. Rémunération du dépositaire :

AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres de la SICAV. En contrepartie de ses services, AMEN BANK perçoit une rémunération égale à 0.2% HT de l'actif d'AMEN ALLIANCE SICAV.

Cette rémunération décomptée jour par jour, est réglée mensuellement, dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque mois, nette de toute retenue fiscale.

Elle est supportée par la SICAV.

5.3. Rémunération du distributeur :

AMEN BANK assure la fonction de distributeur pour la société. Les demandes de souscription et de rachat doivent être introduites auprès des guichets du réseau d'agences d'AMEN BANK avec laquelle la SICAV est liée par une convention de distribution.

En contrepartie de ses services, AMEN BANK perçoit une commission de distribution annuelle de 0,595% TTC de l'actif d'AMEN ALLIANCE SICAV.

Cette rémunération décomptée jour par jour, est réglée mensuellement, dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque mois, nette de toute retenue fiscale.